|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/89/Add.1 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  22 septembre 2023  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Quarante-cinquième session**

Genève, 6-8 décembre 2023

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session

Additif

Liste des documents et annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

| [ST/SG/AC.10/C.4/89](http://undocs.org/fr/ST/SG/AC.10/C.4/89) et ST/SG/AC.10/C.4/89/Add.1 | Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session |
| --- | --- |

Documents de référence (secrétariat)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.10 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), dixième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.23 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt‑troisième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.8 | Manuel d’épreuves et de critères, huitième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/C.4/88 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-quatrième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/124 et [Add.1](http://undocs.org/fr/ST/SG/AC.10/C.3/124/Add.1) | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixante-deuxième session |

2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques

a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques[[1]](#footnote-2)

Le Sous-Comité SGH sera informé de l’issue des débats du Sous-Comité TMD en ce qui concerne toute question présentant un intérêt pour lui.

b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert de l’Allemagne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-quatrième session. Pour en savoir plus, on consultera le paragraphe 14 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

c) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales aux fins du classement des dangers pour la santé et l’environnement

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Les experts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et du Royaume des Pays-Bas souhaiteront peut-être informer le Sous‑Comité SGH de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante‑quatrième session. Pour en savoir plus, on consultera le paragraphe 15 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

d) Critères de classement relatifs à la mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert de l’Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-quatrième session. Pour en savoir plus, on consultera le paragraphe 16 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

e) Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation   
dans le Système général harmonisé

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert de l’Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-quatrième session. Pour en savoir plus, on consultera les paragraphes 17 à 19 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

f) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés au Système général harmonisé)

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut‑être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux du groupe sur les points du programme de travail encore en suspens concernant les propositions d’amendements au SGH. Pour en savoir plus, on consultera le paragraphe 20 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

g) Nanomatériaux

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

h) Dangers pour le système atmosphérique

À sa quarante-troisième session, le Sous-Comité SGH a décidé d’ajouter un point à son programme de travail pour 2023-2024 concernant la communication des dangers des gaz visés par le Protocole de Montréal et d’autres Conventions (voir ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 47, et annexe I). À sa quarante-quatrième session, il a adopté un ensemble d’amendements au chapitre 4.2 consacrés à ce thème (voir ST/SG/AC.10/C.4/88, par. 22 et annexe I) et a décidé d’entreprendre des travaux destinés à élargir le champ d’application du Système général harmonisé de façon à y faire figurer d’autres matières et mélanges dangereux pour le système atmosphérique, raison pour laquelle le point correspondant du présent ordre du jour a été renommé.

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert de l’Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-quatrième session. Pour en savoir plus, on consultera le paragraphe 23 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

i) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2023/9 et document informel INF.3 (Royaume-Uni au nom du groupe de travail informel) | Propositions d’amendements aux conseils de prudence de l’annexe 3 en ce qui concerne les classes de danger relatives à la « toxicité aiguë » et à la « toxicité pour certains organes cibles » |

L’expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux du groupe de travail informel sur les points du programme de travail. Pour en savoir plus, on consultera les paragraphes 24 et 25 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

j) Autres questions

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2023/7 (Canada) | Traduction française des mentions de danger pour les produits chimiques sous pression des catégories 1, 2 et 3 |
| [ST/SG/AC.10/C.4/2023/8](http://undocs.org/fr/ST/SG/AC.10/C.4/2023/8) (Chine) | Proposition visant à ajouter, à l’annexe 4 du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (« Document guide sur l’élaboration de fiches de données de sécurité (FDS) »), des prescriptions en matière de communication des dangers pour les matières ou mélanges dégageant des vapeurs inflammables |

3. Application

a) Élaboration éventuelle d’une liste des produits chimiques classés conformément au Système général harmonisé

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Les experts du Canada et des États-Unis d’Amérique souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-quatrième session. Pour en savoir plus, on consultera le paragraphe 32 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

b) Rapports relatifs au stade atteint dans l’application du Système général harmonisé

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité SGH du stade atteint dans l’application du SGH dans leurs pays ou domaines d’activités respectifs.

c) Coopération avec d’autres entités ou organisations internationales

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

d) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

4. Élaboration de lignes directrices pour l’application du Système général harmonisé

a) Questions pratiques relatives au classement

L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux du groupe de travail informel sur les points du programme de travail ayant trait à l’élaboration de lignes directrices pour l’application des critères du SGH. Pour en savoir plus, on consultera le paragraphe 41 du document ST/SG/AC.10/C.4/88.

b) Questions pratiques relatives à l’étiquetage

À sa quarante-quatrième session, le Sous-Comité SGH a adopté un ensemble d’amendements aux exemples d’étiquetage figurant à l’annexe 7 du SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/88, par. 42 et annexe I). Le représentant du European Chemical Industry Council (Cefic) souhaitera peut-être informer le Sous-Comité SGH de l’avancement des travaux du groupe de travail informel sur les points du programme de travail encore en suspens (voir document informel INF.32 (quarante-troisième session))[[2]](#footnote-3).

c) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

5. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales souhaiteront peut‑être informer le Sous-Comité SGH des éventuels projets et activités de renforcement des capacités menés en lien avec le SGH.

6. Mise en œuvre du Programme 2030 et travaux du Conseil économique et social

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

7. Questions diverses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Adoption du rapport

Conformément à l’usage, le Sous-Comité SGH souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa quarante-cinquième session et son ou ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat.

1. Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sont invités à participer aux travaux de ce dernier quand il examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le Sous-Comité SGH (voir aussi [ST/SG/AC.10/C.4/2](http://undocs.org/fr/ST/SG/AC.10/C.4/2), par. 43 b)). À sa soixante-troisième session (27 novembre-6 décembre 2023), le Sous-Comité TMD pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l’adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/376526>. Les représentantes et représentants siégeant au Sous‑Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s’inscrire à la session du Sous-Comité TMD. [↑](#footnote-ref-2)
2. <https://unece.org/info/events/event/368936>. [↑](#footnote-ref-3)